
VUE D'ENSEMBLE CONFORMITÉ ET APPLICATION



Réunion du CCGE Le 1^{er} novembre 2001



Health Canada
Pest Management Regulatory Agency

Santé Canada
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

CONTENU

- , Mandat
- , Politique
- , Programme national de surveillance de la conformité des pesticides
- , Conclusion



CONFORMITÉ - MANDAT

- , Promouvoir, maintenir et appliquer la conformité de la *Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) et de son Règlement sur les produits antiparasitaires (RPA)*
- , Protéger la santé humaine et la sécurité environnementale
- , Uniformiser les règles du jeu
- , Répondre aux aspirations de la société

Politique de conformité et d'application - Principes directeurs -

- , La conformité avec la LPA et le RPA est exécutoire.
- , Les inspecteurs appliqueront la LPA d'une façon juste, prévisible et cohérente. Ils utiliseront des règles, des sanctions et des processus fondés sur le droit.
- , Les inspecteurs enquêteront chaque infraction soupçonnée.
- , La signalisation d'infractions soupçonnées est encouragée.



Programme national de surveillance de la conformité des pesticides

- , Centré sur les titulaires d'homologation, les distributeurs et les utilisateurs de produits antiparasitaires

- , Activités clés
 - , enquête/application
 - , contrôle

- , Augmenter l'influence
 - , coopération avec les provinces
 - , compétences polyvalentes de contrôle de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)



APPLICATION

- , Examiner les infractions soupçonnées et prendre des mesures afin d'inciter/d'obliger la conformité
- , La réponse à l'application dépendra des éléments de preuve, des faits et des circonstances de l'infraction.
- , Coopération avec les provinces
- , Régime des sanctions administratives pécuniaires (SAP)
 - , un nouvel outil d'application
 - , application plus rapide et appropriée

Contrôles

- , Vérifier que les activités sont effectuées dans le respect de la LPA et du RPA
 - , Mettre en ordre de priorité les activités d'inspection (dossiers commerciaux)
 - , Tenir compte des priorités de l'Agence
 - , Fonder ces priorités sur de multiples sources d'information
 - , Consultation/coopération provinciales



CONCLUSION

- , Notre objectif est d'atteindre le plus haut degré de conformité possible.
- , La conformité est primordiale pour la santé et la sécurité.
- , L'objectif de miser au maximum sur nos ressources et nos activités demeure une préoccupation constante.

